



## Les Brèves de l'AFE - n° 78

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011

### Revue de presse

*Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)*

En octobre dernier, la SEMU, Société d'exploitation des mines urbaines, était sur le parvis de la Défense annonçant un grand chantier imminent : exploiter les ressources en terres rares du plus grand quartier d'affaires d'Europe.

En effet, les lampes fluorescentes contiennent des terres rares, « largement préemptées par les pays émergents et plus spécifiquement la Chine ». Ces matières sont indispensables à la fabrication de produits de haute technologie. « Il est donc urgent de recycler ces matériaux pour permettre aux industries de pointe européennes de continuer à exister ».

La SEMU, société spécialement imaginée pour l'occasion, était ainsi en fait chargée de valoriser un gisement de matières premières trop largement inexploité : nos propres déchets. Le 17 octobre dernier, sous couvert d'une présentation publique des futurs travaux de la SEMU, le public de la Défense a découvert les enjeux du recyclage des lampes.

(Electricien Electronicien - Novembre / Electro Magazine- Novembre / Décembre 2011)

En France, la consommation électrique annuelle de l'éclairage public par habitant est de 90 kWh.

Fin 2012, Lille devrait consommer 40 % d'électricité en moins qu'en 2004 pour alimenter son éclairage public : soit près de 500 000 € d'économie, atteignant une consommation annuelle par habitant de 52 kWh. Cela, grâce à un PPP de 35,2 millions d'€ sur la période 2004-2012 avec ETDE, qui a permis la modernisation du parc.

En outre, la ville a pu récupérer 60 000 € de certificats d'économies d'énergie grâce aux opérations standardisées réalisées.

Pour économiser les kWh, la ville a pris de nombreuses mesures dont, notamment, l'extinction de la citadelle et certains parcs dès 22 h 30. Selon l'ANPCEN, « décréter la grève des lampadaires 5 heures par nuit allégerait la facture de 30 à 50 % ».

(Environnement magazine - Décembre 2011)

Boulangeries : la qualité de l'éclairage a une influence sur l'attractivité d'un magasin et la mise en valeur des produits. Mieux vaut privilégier les lampes dont la température de couleur est chaude pour l'espace pains/viennoiseries et froide pour le linéaire pâtisserie.

L'éclairage indirect est recommandé pour l'ambiance en magasin. L'éclairage direct est obligatoire pour les espaces de travail.

A la conception des locaux, il est impératif de privilégier la lumière naturelle (Code du travail, art. R4223).

Les niveaux d'éclairément à respecter sont fixés par le code du travail, art. R4223, soit 40 lux pour les voies de circulation intérieures, 60 lux pour les escaliers et entrepôts, 120 lux pour les locaux de travail et les sanitaires, 200 lux pour les locaux aveugles affectés à un travail permanent.

Il est également obligatoire de dépoussiérer régulièrement les luminaires.

A noter : l'éclairage représente souvent près de 35 % de la facture d'électricité (hors équipements lourds en froid et cuisson). L'usage de sources économes permet donc de réelles économies.

(La Toque magazine - Décembre 2011)



*Note de l'AFE : les exigences indiquées dans cet article représentent les niveaux requis par la norme européenne d'éclairage intérieur, et non ceux du Code du travail. Les niveaux d'éclairage prescrits par le Code du travail sont des valeurs minimales à respecter en tout point où s'effectue la tâche visuelle. Le Code du travail est actuellement en révision ; révision qui devrait revoir les critères d'exigences d'éclairagisme et suivre l'évolution de la norme d'éclairage intérieur NF EN 12464-1, et d'ergonomie NF X 35103.*

« Cessons de comparer des choux et des carottes. » Tel est le titre de l'éditorial du dernier Electro Magazine, signé Frédéric Guiraud, animateur du Comité LED du Syndicat de l'éclairage : « il y a LED et LED », et le vocabulaire employé a toute son importance.

La CEI travaille actuellement à une norme permettant de définir les méthodes qui permettent de vérifier la conformité des caractéristiques réelles des appareils à LED par rapport aux annonces des fabricants (fiabilité dans le temps, flux lumineux, puissance, courbes photométriques et indice de rendu des couleurs, etc.).

D'ores et déjà, le CELMA a publié un document en anglais « Apples & Pears – Why standardisation of performance criteria for LED luminaires is important » (téléchargeable en [cliquant ici](#) et disponible en version française sur le site du Syndicat de l'éclairage – [cliquez ici](#)). Le Syndicat de l'éclairage publie également régulièrement des mises à jour de sa « Grille de maturité des LED », donnant, par marché, une indication sur les limites technologiques et la maturité de la demande ([téléchargeable ici](#)).

(Electro Magazine- Novembre / Décembre 2011)

De septembre 2009 à septembre 2012, les autorités ont établi un calendrier d'élimination des lampes énergivores, dont les lampes à incandescence peu chères que l'on connaît tous. « Comme un bonheur n'arrive pas seul, on prévient d'ores et déjà que les lampes fluocompactes et les halogènes seront à leur tour interdites en 2016, au seul bénéfice des LED. On parle de rapprocher cette échéance à 2013 ».

Depuis le début de l'opération, « les consommateurs rechignent ». Les lampes coûtent plus cher, les promesses en terme de performances ne sont pas toujours réelles, etc. De plus, l'électricité consacrée à l'éclairage représente 2 % de la facture. « On vous promet une baisse de consommation de 30 % grâce à ces lampes. Vous économiserez donc 0,6 % sur la facture », ce qui correspond à 7,20 € sur un an. « Votre investissement sera amorti en quelques décennies ».

(Maison Bricolage - Décembre 2011)

***Note de l'AFE : contrairement à ce qu'indique cet article, les lampes halogènes et les lampes fluorescentes compactes ne seront pas interdites de mises sur le marché en 2016, et encore moins en 2013. Pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE en [cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).***

*S'agissant du retour sur investissement, l'article présente d'importantes erreurs. La consommation électrique moyenne des foyers liée à l'éclairage représente 12,8 % de la facture et non 2 %. Le gain financier apporté par une lampe fluorescente de 20 W et d'une durée de vie de 8 ans, en substitution d'une lampe à incandescence de 100 W d'une durée de vie d'un an, par exemple, est supérieur à 80 € à la fin de vie de la lampe. L'amortissement est réalisé en quelques mois à raison de 2 ou 3 heures d'allumage par jour.*

L'éclairage public représente 48 % des consommations annuelles d'électricité des communes, et 23 % de l'ensemble des dépenses énergétiques. « Consommation, investissement et maintenance constituent 10 à 15 % du budget global d'une commune ».

En outre, les enjeux de réduction de gaz à effet de serre et de limitation des nuisances dues à la lumière, poussent de nombreuses communes à s'engager dans une voie de changements de leurs pratiques.

Pour assurer une bonne évolution 10 règles doivent être appliquées.

Parmi celles-ci :

- Le conseil amont : la FNCCR indique que 80 % des communes adhèrent sans limitation de durée à un syndicat départemental d'électricité ou d'énergie, et 60 % ont transféré à celui-ci *la compétence optionnelle éclairage public*. Sans syndicat, les communes peuvent s'appuyer sur un bureau d'étude ou sur Service Public 2000.
- Concevoir un Schéma directeur lumière afin de sortir d'une logique de remplacement au coup par coup, sans recherche d'esthétique et d'unité.
- Lutter contre la pollution lumineuse : l'ANPCEN préconise ainsi un ULOR inférieur à 0,1 % et une puissance lumineuse inférieure à 80 kilolumens par km pour des voies de moins de 10 m de large.
- Prendre du recul par rapport aux LED et aux énergies renouvelables
- Bénéficier de subventions : L'ADEME réfléchit à une politique de subvention en matière d'efficacité énergétique accompagnée par les régions. Les Conseils généraux et les syndicats aident souvent aux investissements.

(Le Courrier des maires et des élus locaux - Décembre 2011)

*Note de l'AFE : l'éclairage public représente, en général, 4 % du budget global des communes. En terme d'énergie, la consommation de l'éclairage public représente 1 % de la production française et 1,47 % de la puissance critique de pointe.*

*Le potentiel d'économie d'énergie de l'éclairage public est aujourd'hui de 30 à 70 % selon les installations (vétusté et niveau de technologie).*

*Pour lutter contre les nuisances lumineuses, les préconisations de l'ANPCEN, rapportées dans cet article, ne sont pas pertinentes : rien ne permet de mesurer un ULOR inférieur à 0,1 %. La précision de mesure des laboratoires les plus performants est de l'ordre de quelques pourcents.*

*D'ailleurs, bien que capital, l'ULOR n'est pas le seul critère pertinent : il faut également s'assurer de la bonne orientation du juste flux sur les seules surfaces à éclairer et maîtriser au mieux les réflexions de la lumière sur ces surfaces (démarche de projet). C'est pourquoi la notion de lumens/km n'a aucun sens, l'énergie étant fonction des surfaces éclairées et non des longueurs éclairées.*

*L'efficacité énergétique est déterminée, suivant les besoins d'éclairage, à partir de l'efficacité lumineuse des sources (en lm/W) et du rendement lumineux de l'installation. Avec les lumens par kilomètre, rien ne garantit que le flux de la source soit correctement dimensionné. La démarche de projet reste donc capitale.*

*Pour plus d'informations, reportez-vous au guide « Efficacité énergétique en éclairage public », disponible aux éditions LUX ([cliquez ici](#)), ainsi qu'au guide sur les nuisances dues à la lumière (Editions LUX - [cliquez ici](#)), à la plaquette « Eclairer juste » (ADEME, AFE et Syndicat de l'éclairage), [disponible ici](#), et au document « Réponses à 40 questions trop souvent dévoyées » ([cliquez ici](#)). Le cahier technique de la revue LUX 263, « Efficacité énergétique et lumineuse en éclairage extérieur » est disponible en [cliquant ici](#).*

L'Association Robin des bois, dans un récent communiqué, avertissait les consommateurs quant à la présence de radionucléides dans les lampes basse consommation.

Selon la fédération européenne des fabricants (ELC - European lamp companies federation) "certaines lampes à haute performance, principalement dans le domaine professionnel [...] contiennent d'infimes quantités de substances faiblement ionisantes". Elle assure que "ces lampes ne présentent aucun danger, ni pour la santé ni pour l'environnement".

Mais, « d'après l'ONG, au regard du Code de la Santé Publique, il est interdit d'introduire des radionucléides dans les biens de consommation. Pour contourner ce cadre réglementaire, des demandes de dérogations doivent être soumises au ministère de l'Ecologie et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ».

Concernant les lampes basse consommation, les fabricants ont été alertés par l'ASN en 2009.



« Tout en se donnant le temps - six mois - d'étudier le sujet, Laurent Kueny, en charge du dossier à l'ASN, se veut d'ores et déjà rassurant. "Les études internationales laissent penser que l'impact est faible", dit-il. Selon lui, les lampes dans les grandes surfaces ne sont pas concernées. »

« En 2010, l'ASN avait quand même chargé l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) de tester les éclairages basse consommation grand public. Les experts ont passé 30 lampes du commerce sous leurs détecteurs. "Nous n'avons pas mesuré de signal significatif", résume Alain Rannou, conseiller scientifique. »

([Quest France](#) - 01.12 / [Univers Nature](#) - 03.12 / Le Nouvel Observateur - 15.12.2011)

*Note de l'AFE : un amalgame médiatique semble être fait ici entre certaines lampes à décharge professionnelles et les lampes fluorescentes compactes à ballast intégrés. A la suite du communiqué de Robin des bois, ELC a fait un communiqué en France afin de préciser que les lampes grand public ne sont pas concernées et ne présentent aucun danger.*

*Les lampes professionnelles concernées font actuellement l'objet de demandes d'autorisation auprès des autorités compétentes en France et dans le monde. De nombreux pays ont déjà donné ces autorisations. Pour en savoir plus, retrouvez les deux communiqués d'ELC sur le sujet en cliquant [ici](#) et [ici](#).*

« Il y a quelque chose d'enfantin et de secret dans la lumière et ses reflets, une menace dans une joie : c'est toujours le bien qui chasse les ténèbres, malgré le risque de s'éteindre. »

(Libération, Eric Loret - 8.12. 2011)

La Fête des lumières de Lyon réunit chaque année près de 3 millions de visiteurs sur 4 jours. « Pour la ville, cette manifestation est une formidable vitrine ».

Avec un budget de 2,4 millions d'euros partagé entre la ville et les 57 entreprises participantes, la Fête des lumières est synonyme de retombées économiques : le chiffre d'affaires des commerces est multiplié par 4 à cette occasion, et les hôtels du centre-ville sont pleins six mois à l'avance.

Existant depuis 1852, la Fête des lumières est devenue le véritable showroom à ciel ouvert des technologies d'éclairage.

La filière éclairage regroupe plus 300 entreprises en Rhône-Alpes et emploie environ 10 000 salariés. La Fête des lumières aide nombre d'entre elles à exporter.

Grâce à sa politique lumière, la ville de Lyon a, depuis 2005, réduit sa consommation électrique de près de 10 %, malgré la création de 24 000 points lumineux supplémentaires.

(L'Usine Nouvelle - 1.12 / Libération - 8.12. 2011)

Luc Chatel, maire de Chaumont et Guy Lacroix, PDG d'Ineo, ont présenté leur partenariat public privé (PPP) relatif à la rénovation, l'exploitation, la maintenance de la signalisation, du parc d'éclairage public, des illuminations festives et à la mise en valeur du patrimoine. A cette occasion, Luc Chatel a lancé les illuminations festives de la ville.

65 % du parc sera ainsi rénové afin de réaliser plus de 51 % d'économies d'énergie.

(Bati.com - 8.12 / La Voix des communes - 12.12. 2011)

25 dossiers étaient en lice pour le Prix de l'éclairage de l'AFE. Le prix de l'éclairage industriel, dans la catégorie des villes de plus de 2 000 habitants, a été décerné à la ville de Mâcon. Ce trophée, une belette en céramique signée de l'artiste Couquebert, récompense ainsi Mâcon pour la mise en lumière de la Cité de l'entreprise. L'ensemble du projet comporte 307 points lumineux, soit 24,25 kW. Le dispositif d'éclairage a été complété par un système de commande de variation de puissance permettant une économie de consommation globale estimée à environ 20 %.

Patrice Bêché, président régional de l'AFE, était à l'Hôtel de ville pour la remise officielle du



trophée à Christine Robin, première adjointe. Le sénateur-maire Jean-Patrick Courtois et les services concernés ont participé à cette cérémonie.

([Le Journal de Saône-et-Loire](#) - 12.12.2011)

La ville de Strasbourg investit 1 million d'euros dans le marché de Noël, dont 510 000 pour les illuminations. La moitié utilise la technologie LED (100 % d'ici à 2014). Les retombées économiques locales du marché de Noël sont estimées à 160 millions d'euros.

(Le nouvel Observateur - 15.12.2011)

Après 4 mois de débat, le 16 décembre 2011, la ministre de l'écologie annonçait le programme de 27 mesures issues de la Table ronde sur l'efficacité énergétique. « Avec les engagements déjà pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, "on atteindra 17 % d'amélioration énergétique en 2020 (...) et avec la feuille de route proposée, on arrivera à réaliser presque cinq points d'efficacité énergétique de plus".

L'une de ces mesures consiste à aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur éclairage public via 20 millions d'euros de subvention.

Une autre prévoit, à compter du 1er juillet 2012, une extinction complète des enseignes lumineuses entre 1 h 00 et 6 h 00, ce qui permettrait une économie d'énergie globale estimée à 700 GWh, soit la consommation électrique annuelle (hors eau chaude) de 260 000 de ménages.

Toujours concernant l'éclairage, une étude sur l'éclairage des bureaux, dont la consommation est estimée à 6 TWh par an, va être lancée. On considère aujourd'hui que 20 % des surfaces restent allumées en dehors des périodes d'activité, pour une surconsommation de 2 TWh environ. Qui plus est, le poids moyen de l'éclairage dans la facture d'électricité des bureaux est de 40 %. Aussi, un arrêté ministériel pourrait voir le jour au premier trimestre 2012 « pour abaisser le niveau d'éclairage ou... » obliger à l'extinction des bâtiments non résidentiels (extérieur et intérieur émis vers l'extérieur) en cas d'inoccupation, de jour comme de nuit. « Cette mesure vise à réduire de 10 % la facture globale d'électricité des bâtiments de bureaux et à économiser plus de 2 TWh par an soit la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de près de 750 000 ménages. »

([Enerzine.com](#) - 19.12 / 20 minutes - 20.12 / Le Moniteur - 23.12.2011)

*Note de l'AFE : pour plus de renseignements sur la bonne gestion et le bon éclairage des bureaux, vous pouvez vous référer au guide intérieur des lieux de travail de l'AFE, aux éditions LUX ([cliquez ici pour plus d'informations](#)).*

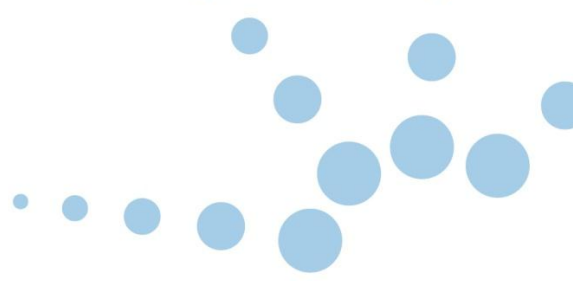
Sennecy-le-Grand vient de remporter le prix du concours Lumière 2011 de l'AFE Bourgogne, pour l'éclairage de la rue Saint-Martin et du square de l'Europe. Ce prix peut être décerné aux propriétaires de bâtiments professionnels comme aux collectivités locales pour l'éclairage intérieur ou extérieur.

([Le Journal de Saône et Loire](#) - 21.12.2011)

Récompensée en octobre par l'AFE, la ville de Besançon réduit son appel de puissance lié à l'éclairage public de 40 % les jours de grand froid dès 18 h 00 (contre 22 h 00 les autres soirs). Cela réduit l'intensité lumineuse de 50 % après une transition de 10 mn. "Grâce à une bonne communication, on espère créer un effet boule de neige et convaincre les foyers d'économiser eux aussi l'électricité" précise Christophe Vuillemin, responsable de l'éclairage public de la ville.

L'éclairage public représente jusqu'à 1,36 % de la consommation aux heures de pointe.

(Techni.Cités - 23.12.2011)



### Prochaines manifestations AFE

**12 janvier 2012**

Lieu : Toulouse

Manifestation : Assemblée générale du centre régional Midi-Pyrénées – Election d'un nouveau président

AFE Midi-Pyrénées

**20 janvier 2012**

Lieu : Lille

Manifestation : Visite du chantier du Grand Stade de Lille

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

**Notez dès à présent le grand Rendez-vous des Journées nationales de la lumière - Besançon les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2012**



**22 mars 2012**

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale de l'AFE AFE Nationale

### En région

#### **AFE Est - 15 décembre 2011 – Convention LiTG / AFE : Lumière franco-allemande**

Les Associations allemande et française de l'éclairage ont signé, le 15 décembre 2011, une convention de partenariat technique visant à coopérer main dans la main pour le développement d'un éclairage de qualité, sur les lieux de travail, dans les rues et les logements.

C'est la mise en commun d'expertises et d'expériences qui motive cette démarche, afin de faciliter l'émergence d'actions cohérentes de chaque côté du Rhin. Les travaux des Associations allemande et française de l'éclairage portant également sur l'élaboration de normes européennes, c'est également l'initiation de « l'Europe des lumières ».

Les Journées nationales de la lumière de l'AFE, évènement biennal majeur du monde de l'éclairage, offriront une parfaite illustration du besoin de coordination et d'échanges européens sur le thème de la lumière. Ces journées auront lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2012 à Besançon et il en sera de même pour la manifestation Licht à Berlin en septembre 2012.

Yves FELD secrétaire et expert de l'AFE a été nommé correspondant des deux pays, et aura en



charge de mettre en œuvre les actions et groupes de travail pour répondre aux attentes des deux associations.

La signature de la convention a été suivie par la visite des illuminations festives de la ville de Strasbourg. Monsieur Vincent JUNG Chef de Service de la ville de Strasbourg et M. Pierre BARDET, Directeur des vitrines de Strasbourg, ont tous deux commenté le parcours au travers des places et rues de la ville.

Retrouvez la convention (en anglais) et l'actualité du centre régional Est en [cliquant ici](#).

### Actualité des partenaires de l'AFE

- **Forum LED** : L'édition 2011, qui s'est déroulée à Lyon les 7 et 8 décembre, semble avoir été un véritable succès. Retrouvez le rapport final de cet évènement en [cliquant ici](#).

Les Brèves de l'AFE

**Brèves en passant** (*N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique*)

- **Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique** : 27 mesures prises par le ministère de l'écologie pour accélérer les économies d'énergie et atteindre une diminution des consommations d'environ 20 % à l'horizon 2020. [Retrouvez ici l'annonce du ministère.](#)

- **Formation 2012, pensez-y maintenant !**

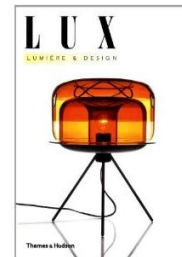
- o Initiation à l'éclairage : 17-18-19 janvier 2012
  - o Base en éclairage intérieur : 10-11-12 janvier 2012 et 15-16 mars 2012
  - o Base en éclairage extérieur : 24-25-26 janvier 2012 et 13-14 mars 2012
- Téléchargez le programme complet en [cliquant ici](#). Pour tout renseignement, contactez Valérie au 01 45 05 72 85, ou par mail : [vjauson@lux-editions.fr](mailto:vjauson@lux-editions.fr)



- **Evènements « Eclairage » des prochains jours :**

- o Eclairage 2012 : les 21,22 et 23 février, l'association Armir organise le colloque « Eclairage et Nouvelles technologies » à Troyes. L'AFE, partenaire de ce colloque et membre de son Comité d'organisation interviendra sur l'état de la normalisation. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Light & Emotions** : ouvrage sur les cultures de la lumière en Asie, Europe et Amériques, sous la direction de Vincent Laganier et Jasmine van der Pol. Edition Birkhäuser.



- **LUX - Lumière et Design** : une présentation de plus de deux cents luminaires Design, aux éditions Thames & Hudson.



Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70  
Site internet : [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr) • e-mail : [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)